

Monsieur Jean Pierre REMY
Président Directeur Général de Pages Jaunes SA
Directeur Général de Solocal Group
204 rond-point du Pont de Sèvres
92649 Boulogne Billancourt Cedex

Boulogne, le 25 octobre 2016.

Monsieur le Président,

En ma qualité de Délégué Syndical Central CFDT et élu au Comité d'Entreprise de PagesJaunes, je vous fais part de ma stupeur devant les propos accusateurs formulés par Monsieur Christophe Pingard, Directeur Général Délégué de Solocal Group, lors de son intervention « en Direct » du 17 Octobre 2016 auprès des salariés du Groupe.

« Certaines organisations syndicales » ou bien encore, « certains élus » se trouvent ainsi violemment visés devant l'ensemble du personnel, accusés, par leur action, de manœuvre de déstabilisation et de collusion avec les « activistes ».

Il s'agit d'une mise en cause inadmissible des élus du Comité d'Entreprise et des organisations syndicales dans leur ensemble et la CFDT bien que n'étant pas nominativement visée cette fois-ci, sera aisément reconnaissable tant les charges envers notre organisation de la part de la Direction ont été nombreuses au cours de ces derniers mois.

Par ailleurs, la contestation d'un PSE est un DROIT que tout salarié impacté peut faire valoir à titre personnel, sans avoir à en référer à quelque organisation syndicale que ce soit, y compris la sienne.

La direction a procédé à une attaque en règle contre un cadre d'une organisation syndicale, en l'occurrence la CFDT, au motif qu'il a exercé ce droit et que la justice, dans un arrêt du Conseil d'Etat, lui a donné raison.

Faire un lien entre l'action de ce salarié et son activité syndicale ne cherche qu'à créer le trouble dans les esprits.

Rendre les élus et les Organisations Syndicales, et en particulier la CFDT, responsables des difficultés ou des errements dans la gestion de l'entreprise n'est qu'une manœuvre de la Direction pour se dédouaner de sa responsabilité en cherchant à créer une diversion.

Les propos mensongers : « ...fricoter...collusion...malhonnêtes...politique de terre brûlée... », ne peuvent que rajouter un trouble et portent atteinte à l'intégrité de salariés et d'élus.

Je vous demande d'apporter, sans délai, un démenti aux propos accusateurs et mensongers tenus par votre Directeur Général Délégué et de donner à ce démenti la même publicité que celle donnée aux attaques ainsi proférées.

Dans cette attente, je vous adresse, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Belhassen ESSAADI
Délégué Syndical Central